# **SEANCE DU 03 MAI 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le trois mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Laguépie s'est réuni sous la présidence de Emmanuel CROS, Maire.

<u>Présents</u>: Emmanuel CROS, Daniel MERCADIER, Marie-Pierre PALOBART, Philippe MARRE, Patricia CECCARELLI, Julien RIGOLE, Marc BALAT, Patricia ALMENDRA, Julien CASTELNAU, Arne D'AVIGNON.

<u>Excusés</u>: Anne PHILIPPE (pouvoir à Mme PALOBART), Jean-Pierre DÉTRÉ (pouvoir à M. MERCADIER), Bernard MAGES (pouvoir à Mme CECCARELLI), Serge REGOURD, Pierre CROS.

Convocation du 26 avril 2024.

## Ordre du jour:

### I-Vote du compte rendu du 05 avril 2024 :

Le compte rendu de la séance précédente est adopté par l'assemblée.

#### II-Boulangerie : étude géotechnique :

M. le Maire rappelle à l'assemblée le projet de réhabilitation d'un ensemble immobilier au cœur du centre bourg. Il précise qu'il est nécessaire de s'adjoindre les services d'un bureau d'études de sols.

A l'issue de la consultation organisée, et après analyse des offres, M. le Maire propose au conseil municipal de désigner GFC, comme prestataire, selon les prix unitaires et forfaitaires indiqués dans le devis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de désigner le bureau d'études GFC, comme prestataire pour réaliser la mission de base pour la somme forfaitaire de 5 500 € HT (mission G2 AVP + G5) plus l'option mission G2 PRO pour un montant de 1 000 € HT soit un montant de 6 500 € HT (base + options), dont les missions sont définies dans le contrat.

Délibération reçue à la Préfecture le 14 mai 2024.

### III-Adhésion au SDET:

Le SDE 82 (Syndicat Départemental d'Energie) va s'associer au SDE du Tarn pour le groupement de commande d'acheminement et de fourniture d'électricité. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au SDET à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Délibération reçue à la Préfecture le 30 mai 2024.

### **IV-Cabinet médical:**

Les travaux sont pratiquement terminés.

#### **V-Subventions:**

L'assemblée décide d'accorder une subvention aux associations qui ont transmis une demande.

03/05/2024 1/1